

Mandataires communaux			
Effectifs		Suppléants	
E	Patrick LECERF	E	Pauline DOGNE
E	Amélie SAUVAGE	P	Marie-Noëlle MINGUET
P	Pierre SILVESTRE	E	Loïc JACOB
Citoyens membres			
Président : Claude KRIESCHER : P			
Effectifs		Suppléants	
P	Daniel THONON		Alain REMOUCHAMPS
P	Steven VAN ERPS	P	Michel TELLER
A	Vincent LOBET	E	Frédéric LECARTE
P	Rémi NUYS	A	Aline VAN MULLEM
E	André QUOILIN	E	Michel HAMTIAUX
	Marie AUTRIQUE	P	Mathilde VAN LAER
Autres			
P	Axelle RENARD		
E	Michel LEGROS		
P	Maud LACASSE		

Ordre du jour

1. Approbation du PV de la réunion du 23/01/2023
2. Suivi des projets "Mimob"
3. Demande de permis d'urbanisme introduite par Belourthe sa visant l'installation de panneaux photovoltaïques au sol sur le terrain situé en face de la société - suivi
4. Demande de permis d'urbanisme introduite par M. Philippe LARUE visant la régularisation de la pose de panneaux de parement sur une partie de la façade avant et un pignon de l'habitation et la régularisation de la construction d'un abri de jardin sur un bien sis Rue de Liège 31 et cadastré division 2, section B n°529D
5. Divers

M. KRIESCHER ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue à tous les membres. Il s'agit de la seconde réunion de la CLDR-CCATM en 2023.

1. Approbation du PV de la réunion du 23/01/2023

M. KRIESCHER rappelle brièvement les points repris dans l'ordre du jour de la précédente réunion. Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Suivi des projets "Mimob"

Concernant la création de voiries et le recours déposé par un citoyen, ce dernier n'a pas abouti. Dès lors, Mimob va en rester à la situation initiale pour la création de la voirie.

Pour les appartements-hôtel, un recours a été déposé par Mimob car le SPW, le Collège communal et la CCATM ont rendu un avis défavorable. La Commune a, dès lors, été convoquée à la commission des recours. L'avocat de Mimob est venu défendre leur projet et surtout, les points rejetés. Le Collège a précisé qu'il s'était aligné sur les décisions de la CCATM et du SPW. Mimob a toutefois rappelé que la domiciliation ne serait pas possible dans les appartements-hôtels. La Commune n'a dorénavant plus aucun pouvoir sur le dossier ; la Commission des recours doit envoyer son avis au cabinet du Ministre BORSUS pour le 3 avril et le cabinet donnera sa décision pour le 2 mai 2023. Il faudra donc patienter jusque-là pour connaître l'état du dossier. La Commission a tout de même demandé à Mimob pour quelles raisons le projet ne devenait pas un simple hôtel ; la Collège a confirmé que la région était touristique car proche de Durbuy.

Pour les maisons unifamiliales, la Commune est dans l'attente des plans modifiés par Mimob. En outre, la Commune avait demandé le gabarit d'une maison type afin de s'imaginer au mieux les futurs projets malgré les demandes d'urbanisme qui seront obligatoires.

3. Demande de permis d'urbanisme introduite par Belourthe sa visant l'installation de panneaux photovoltaïques au sol sur le terrain situé en face de la société - suivi

Ce dossier a déjà été abordé lors d'une précédente réunion ; Belourthe souhaiterait installer 2850 panneaux photovoltaïques sur le terrain situé en face de la société. Il s'agit d'une ZACCI. Un avis a été placé devant le terrain mais la Commune n'a reçu aucun avis de citoyens ; Mme MINGUET a tout de

même appelé M. CRAHAY car le projet était souhaité par la société pour faire face à l'augmentation des prix de l'énergie mais aujourd'hui, le retour sur investissement est moindre au vu du prix de l'électricité qui a bien baissé depuis l'hiver. M. CRAHAY a 5 ans après réception de son permis d'urbanisme pour mettre en œuvre son projet ; il souhaite donc poursuivre car de l'argent a déjà été engagé et il verra par la suite s'il réalise ou pas le placement des panneaux. Outre la Commune, tous les avis sont favorables : ORES, Voies hydrauliques, etc. Belourthe souhaite aussi planter une haie d'essences locales pour réduire l'impact sur le paysage.

M. VAN ERPS trouve qu'il serait opportun dans le permis d'urbanisme, de demander l'installation de quelques zones de parage pour les camions car ils sont souvent stationnés de manière dangereuse. Il serait également bien d'envisager une remise en état du terrain dans ... années lorsque les panneaux seront en fin de vie. Tous les membres s'accordent sur ces demandes.

4. Demande de permis d'urbanisme introduite par M. Philippe LARUE visant la régularisation de la pose de panneaux de parement sur une partie de la façade avant et un pignon de l'habitation et la régularisation de la construction d'un abri de jardin sur un bien sis Rue de Liège 31 et cadastré division 2, section B n°529D

La rue de Liège se situe, pour rappel, entre Comblain-la-Tour et Comblain-Fairon. M. LARUE a reçu un permis d'urbanisme relatif à la pose de briques rouges et ce dernier a posé des panneaux gris de type TRESPA sur sa façade, par-dessus les briques. Un permis est actuellement en cours pour régulariser la situation. En outre, M. LARUE a aussi construit, sans autorisation, un abri de jardin à l'arrière de la maison.

Deux options sont à envisager : soit la situation est régularisée et M. LARUE recevra une amende de ...€/m² (SPW – CoDT) pour le parement mis ainsi que pour l'abri de jardin, soit si la Commune juge que ce n'est pas régularisable, M. LARUE devra remettre en état la façade de la maison et détruire son abri. Dans ce cas-ci, la maison est davantage plus propre qu'il y a quelques années même si ce n'est pas ce qui était autorisé.

Les membres estiment que la situation est régularisable même si M. LARUE n'a pas répondu aux exigences du permis d'urbanisme, la maison est isolée, très propre et accueillante. Toutefois, les membres demandent que des plantations, de préférence, d'essences locales soient réalisées sur l'avant et en limite latérale de propriété car les extérieurs sont fortement bétonnés.

5. Divers

- **PCDR**

Budget participatif

Concernant le budget participatif, 239 Hamoiriens ont voté et 219 voix étaient recevables : 14 personnes ont refusé le RGPD et 6 personnes ont voté deux fois. Voici les résultats finaux :

- 112 voix pour le Patro (51.14%) – subside de 7.153, 20€ (budget demandé)
- 67 voix pour la salle Talier (30.59%) – subside de 10.000€ (budget demandé)
- 40 voix pour Fairon (18.26%) – subside de 2.846, 80€ (solde du subside disponible)

Les résultats peuvent désormais être communiqués via tous les biais de communication (BC, sites internet, Facebook, etc.).

Les membres trouvent les résultats décevants car seulement 239 citoyens ont voté dans l'entièreté de la Commune.

Projet de la passerelle

La connexion entre la rue de la Station (gare) et le RAVeL n'a pas évolué car le terrain au coin du RAVeL bloque toujours ; il est difficile d'entrer en contact avec les propriétaires.

Projet à Pilot

La convention-exécution est bien cours ; la mise en adjudication des travaux doit avoir lieu pour août 2024. L'Auteur de projet doit actualiser les prix (qui ont fortement augmentés) et une rencontre avec les citoyens doit être programmée pour leur proposer le projet. Ensuite, une réunion sera organisée avec le Développement rural pour finaliser les plans et la demande de permis. En tout cas, la Commune ne souhaite pas dépasser l'enveloppe prévue de 160.000€ pour les travaux avec 128.000€ de subsides (hors réalisation du parking).

- **Projet éolien**

La Commune a été sollicitée dans le cadre d'un nouveau projet éolien mais n'est pas directement concernée par celle-ci. ELICIO a identifié une zone au Cheval de Fer pour le placement de 3 ou 4 éoliennes. Le permis pour le mât de mesurage a été introduit ; c'est Ferrières qui va gérer ce dossier car le mât se situerait sur son territoire. Même si la Commune de Hamoir a fait savoir qu'elle n'était pas partante pour ce dossier car d'autres dossiers éoliens sont en cours et ce nouveau projet a un plus gros impact visuel. La Commune est malgré tout obligée de suivre le dossier jusqu'au bout.

M. KRIESCHER remercie tous les membres pour leur participation. La réunion est clôturée à 21H.

Claude KRIESCHER,
Président

Axelle RENARD
Secrétaire

(Rapporteur GREOVA : Maud LACASSE)